

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

### 1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### 2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**.

### Membres Fondateurs

- AXA
- Bellon S.A (Sodexo-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Électricité de France
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

## Rejoignez-nous !

Exemple de dons (compte-tenu de la réduction fiscale de 66%) :

- Pour un don de 30 € : coût réel de 10,20 €
- Pour un don de 50 € : coût réel de 17 €
- Pour un don de 100 € : coût réel de 34 €

FONDATION



DU PATRIMOINE



Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 Boulevard des Récollets  
6ème étage Zone B  
31078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 62 19 00 71

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

FONDATION  
DU PATRIMOINE



Commune  
de Veyreau



## Restauration De la citerne et de la lavogne de Veyreau (Aveyron)



*Préserveons aujourd'hui l'avenir*

# Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de la Citerne - Lavogne de Veyreau (chèque à l'ordre de « *Fondation du Patrimoine – Lavogne de Veyreau* »)

**Mon don est de : ..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable; ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).  
Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

o de l'impôt sur le revenu

o de l'impôt sur la fortune

NOM OU SOCIETE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

Coupon-réponse à renvoyer à :

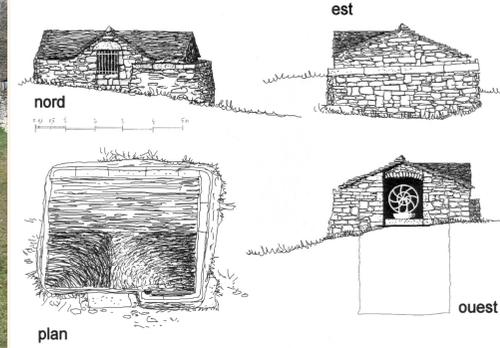
**Fondation du Patrimoine**  
11 Boulevard des Récollets  
6ème étage Zone B  
31078 TOULOUSE Cedex 4

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Vous pouvez également bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 30% sur le montant de votre don, dans la limite de 2000 € par an, en vertu de l'article 205 bis de la loi de finances pour 2018. Pour bénéficier de cette réduction, vous devez verser votre don par chèque ou par virement bancaire au profit de la Fondation du Patrimoine. L'engagement est définitif et irrévocable. Le montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et de l'impôt sur les Sociétés est à 5% équivalent des dons versés en paiement de l'impôt sur la Fortune.

© Photos Fondation du Patrimoine

## RESTAURATION DE LA CITERNE - LAVOGNE DE VEYREAU



Projet de réhabilitation de la citerne (d'après Didier Aussibal).

### fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la citerne-lavogne de Veyreau en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription

La citerne - lavogne de Veyreau fait partie du patrimoine lié à l'usage de l'eau dans le « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses ». Il s'agit d'une citerne en pierre accolée à une lavogne (mare) bordée d'un muret en pierre.

La citerne était équipée de chenaux en pierre afin de récupérer l'eau de pluie. Une pompe permettait aux habitants de puiser l'eau stockée dans la citerne. Elle était encore utilisée jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans le village, en 1965.

La lavogne servait d'abreuvoir aux troupeaux de brebis. La localisation de cette lavogne n'est pas due au hasard. Située au creux d'une dépression argileuse qui borde le village, elle recueille ainsi les eaux de pluie par ruissellement. La citerne accolée permet de récupérer l'eau en cas de trop-plein après de fortes pluies.

Ce patrimoine lié à l'eau présente un intérêt tout particulier sur les causses, vastes plateaux calcaires où l'eau s'infiltrerait directement dans le sous-sol. Les populations ont ainsi développé de savantes techniques pour exploiter l'eau si rare.

Actuellement ce patrimoine est en état de dégradation avancé et n'est pas mis en valeur. Le projet de restauration vise à reprendre d'une part la citerne (réfection de la voûte intérieure, de la toiture en lauze calcaire, remise en état de la pompe), et d'autre part les murets en pierre sèche bordant la lavogne.

Ce projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du « SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses », en partenariat avec la commune de Veyreau, le Conseil Général de l'Aveyron, et la Fondation du Patrimoine.

**Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt**